

CS_11.09.2024_029 – SCOT – Avis PLU Commune de La Trinité-Porhoët

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à 19h15, le Comité syndical dûment convoqué le cinq septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Lizio, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Gwen GUILLERME, Didier HURTEBIZE, Allain de CHABANNES.

Ploërmel Communauté : Marie-Noëlle AMIOT, Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE, Ronan COIGNARD.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Pierrick LELIEVRE.

Ploërmel Communauté : Joël LEMAZURIER, Florence PRUNET, Jean-Charles SENTIER.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU.

Personnes associées excusées : Mme Muriel JOURDA, Mrs Simon UZENAT, Paul MOLAC, Patrick LE DIFON.

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD.

OBJET : SCOT – AVIS PLU DE LA COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOËT

Le 30 juin 2024, la commune de La Trinité-Porhoët a sollicité l'avis du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après examen :

- Le projet de PLU de La Trinité-Porhoët prévoit une croissance démographique de +0,94%/an. Cette croissance démographique doit permettre à la commune de revenir à son niveau d'habitants du début des années 2000.
- 64 logements seront créés sur 10 ans afin de répondre aux besoins identifiés. La construction de ces logements est répartie de la manière suivante : 31 en densification, 22 dans les lotissements en cours, 6 en résorption de la vacance et 5 en changement de destination. Aussi, la commune a inscrit dans son PADD une densité minimale de 16 log/ha.



- Le projet de PLU prévoit une consommation d'ENAF de 2,37 ha pour la période 2024-2034. Pour la période 2024-2034, dans l'objectif de division par 2 de la consommation d'ENAF, la commune doit présenter un projet ne dépassant pas les 3,36 ha de consommation ENAF.
- Le volet commerce du projet de PLU répond aux orientations du SCoT.
- Le volet environnemental répond aux orientations du SCoT. La TVB est bien retranscrite dans le règlement graphique du PLU.

Considérant :

- que le SCoT du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne (PPCB) a été approuvé le 19 décembre 2018
- que le PETR, en tant que structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, fait valoir ses observations au titre de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.
- le projet de PLU de la commune de La Trinité-Porhoët arrêté en 07-06-2024 et communiqué auprès du PETR PPCB le 30-06-2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, à l'unanimité, DÉCIDE D' :

- **EMETTRE un avis favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LA TRINITÉ-PORHOËT**
- **AUTORISE La Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions.**

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2024

La Présidente,

Gaëlle STRICOT

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE**

